

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Septembre

LES ÉLECTIONS DU 22 ET LA PRESSE

Laissons la parole à la grande presse Française, de tous les partis, sur le scrutin du 22. Les lecteurs pourront se faire ainsi une idée bien exacte sur les élections de dimanche et sur ses conséquences.

La France :

La composition de la Chambre dans la qualité de ses membres est profondément modifiée, si elle ne l'est pas dans la quantité.

Il saute aux yeux que l'échec de M. Jules Ferry, quoi qu'on fasse plus tard pour le réparer, modifiera profondément la ligne de conduite de ceux qui avaient l'habitude de lui obéir.

Le ballottage de M. Clémenceau, dans le Var, a une signification tout aussi nette : il est évident que M. Clémenceau n'aura plus désormais la direction incontestée de l'opposition, pas plus que M. Jules Ferry n'aura celle du parti « des hommes du gouvernement ».

D'autre part, la disparition de M. Goblet équivalait à un effacement de son parti, c'est-à-dire qu'elle enlève toute chance de fortune politique aux quelques républicains qui comptaient sur lui pour fonder un tiers parti républicain parlementaire.

En conséquence, voilà les trois corps d'armée de l'ancien parti républicain dans la nécessité de se reformer et de se reconstituer. Ils n'ont plus de chef, ni pour se défendre ni pour attaquer, ni pour faire l'office du troisième occupant, en cas de bataille.

Ferry, renversé par M. Clémenceau, et remplacé par M. Goblet, voilà une solution qui apparaissait continuellement comme possible dans l'ancienne Chambre et qu'on ne reverra plus.

Mais le grand changement qui s'opérera dans la conduite de nos législateurs, qui n'auront plus l'état d'esprit ni ferryste ni clémenceiste, verra de l'entrée dans la Chambre d'une centaine de révisionnistes qui, à défaut du général Boulanger, trouveront dans ses lieutenants des chefs pleins d'énergie et de hardiesse.

Evidemment, un parti ainsi représenté et armé cessera vite d'être un parti persécuté ; il faudra compter avec les boulangistes, qui remplaceront dans la coalition de l'opposition parlementaire l'ancienne extrême gauche, avec cette différence qu'il y aura plus d'unité dans les aspirations, et que désormais les ministères de droite seront au nombre des choses possibles.

La République française :

La journée du 22 septembre est une revanche, sinon complète, du moins satisfaisante, de l'élection du 27 janvier.

À quelques exceptions près, les candidats du boulangisme sont en minorité vis-à-vis de leurs concurrents républicains.

Le Petit Moniteur :

« Encore une fois, c'est l'opportunisme qui restera sur le carreau ; Paris a confirmé son jugement du 27 janvier. Le gouvernement aura bon contester l'éligibilité du général Boulanger, l'élection n'en est pas moins un fait accompli, aussi bien que celle du comte Dillon, nommé par les électeurs de Lorient. Ainsi se trouve cassé par le suffrage universel, l'arrêt de la haute cour. »

Le Figaro :

« Le général Boulanger a eu, le 27 janvier, dans la Seine, 244,070 voix.
« Les boulangistes ont eu, le 22 septembre, 102,306 voix. »

Le XIX^e Siècle :

Les résultats du scrutin de dimanche, écrit le XIX^e Siècle, ne sont pas de ceux que l'on peut apprécier en quelques lignes, et surtout ils sont assez complexes pour avoir besoin d'être soumis à un examen attentif.

» Tels que nous pouvons à première vue les juger, ils nous paraissent satisfaisants pour la République.

Les ballottages sont nombreux, mais presque tous doivent se terminer par la victoire des candidats républicains. Ce n'est qu'une affaire de discipline.

L'Univers :

« Les résultats électoraux déjà connus nous donnent de précieuses satisfactions et de sérieuses espérances ; mais ce n'est pas, il s'en faut la victoire.

» Certes, une journée qui chasse de la Chambre MM. Ferry et Goblet, les deux hommes qui ont chassé Dieu de l'école, qui laissent en ballottage MM. Floquet, Clémenceau, Constans et d'autres têtes du parti ; qui met en minorité à Paris, malgré leur union de circonstance, les opportunistes et les radicaux, est une bonne journée.

« Elle affaiblit la République, elle prouve le mépris de la France pour les hommes auxquels elle s'est livrée, elle promet des temps meilleurs, mais elle ne condamne pas définitivement le régime établi.

» Avec les moyens d'action dont le gouvernement dispose et le violent abus qu'il en a fait, on ne doit pas être surpris qu'il en soit ainsi, et il faut se garder du découragement.

» Si nous n'avons pas conquis le nombre, nous nous sommes cependant fortifiés. Les ballottages nous feront encore gagner du terrain, et nous compterons dans la Chambre de 1889 une minorité qui pourra réduire la majorité à l'impuissance et la forcer à voter la révision.

» Lorsque nous aurons cela, le reste viendra. »

La Lanterne :

Oui, sans doute, depuis le 27 janvier, Paris est déjà bien revenu de l'affolement insensé qui l'avait jeté dans les voies du césarisme.

Mais il reste encore beaucoup, oui, beaucoup trop de dupes et de naïfs qui se laissent encore prendre aux mensonges des charlatans de la boulangerie.

La Presse :

À l'heure où nous écrivons, sur 60 élus, il y a exactement 48 révisionnistes contre 12 gouvernants, c'est-à-dire 4 pour 1 ou 80/0.

Si les résultats continuaient ainsi, ce serait plus qu'un écrasement, ce serait une pulvérisation.

Soyons modestes et disons, comme l'autre jour ici même, qu'il y aura une majorité de 350 révisionnistes à la Chambre contre 225.

Vive la majorité nouvelle !

Le Temps :

Le parti radical a le sentiment profond de la diminution de son prestige devant le pays. Il sort vaincu de l'épreuve ; il s'est très bien rendu compte que ce n'est pas avec des abstractions et des motions révolutionnaires qu'on ralliera la partie réfractaire encore du suffrage universel, et qu'il est plus nécessaire de rassurer la masse des populations que de l'effrayer ou de la dégoûter en courant à de nouvelles aventures.

Le Soleil :

« Que les républicains conservent la majorité, cela paraît incontestable. Mais nous avons peine à croire que leur majorité puisse être aussi forte numériquement que celle qu'ils avaient dans l'ancienne Chambre ; en tous cas elle sera moins homogène. Elle se divisera en trois fractions : républicains modérés, opportunistes et radicaux. Chacun de ses groupes aura une politique différente. »

L'Autorité :

Ce qui se dégage des résultats connus, c'est l'écrasement des parlementaires à Paris.

Paris, la Ville Lumière, donne une immense majorité aux candidats révisionnistes anti-ministériels.

La défaite de Goblet, l'échec assuré d'Yves Guyot, l'échec de Leporché et de tant d'autres, mais surtout les ballottages significatifs de Constans et de Clémenceau, annoncent enfin l'ère de la grande réparation nationale.

L'impression est excellente, aussi bonne que nous pouvions la souhaiter.

Nous ne doutons plus que l'ensemble des élections ne soit une catastrophe pour la majorité qui, pendant quatre années mortelles, a souillé les bancs du Palais-Bourbon.

Le Gaulois :

Nous résumons ainsi notre appréciation sur le scrutin du 22 :

Vive la révision ! Vive la France !

Le Journal des Débats :

À Paris, le général Boulanger et ses candidats ont l'avantage dans un certain nombre de circonscriptions. Ces succès pourtant ne sont pas aussi considérables qu'on avait pu le craindre, et le nombre des voix obtenues par les boulangistes est loin d'attester un progrès de ce parti depuis la manifestation du 27 janvier.

Dans les départements autres que celui de la Seine, les boulangistes ont gagné sur les républicains plusieurs sièges, mais en revanche, les monarchistes en ont perdu, et il ne semble pas jusqu'à présent que les adversaires des institutions actuelles gagnent sensiblement du terrain.

LES ÉLUS DE DIMANCHE

Nous donnons, d'après le *Petit Journal*, l'intéressant relevé suivant qui classe par opinion les élus du 22 et indique en lettres italiques les hommes nouveaux qui entrent au Parlement.

Républicains modérés

- Ain — Germain.
- Hautes-Alpes. — Flourens.
- Cantal. — Francis Charmes.
- Marne. — Morillot.
- Haute-Marne. — Rozet
- Meurthe-et-Moselle. — Mezères.
- Oise. — Hainsselin.
- Orne. — Christophle.
- Pas-de-Calais. — Ribot, Graux.
- Basses-Pyrénées. — Léon Say.
- Seine-Inferieure. — Gerçais, Waddington.
- Seine-et-Marne. — Prevet.
- Seine-et-Oise. — Lebaudy.

Boulangistes

- Aisne. — Castelin, Dumonteil.
- Charente. — Déroutède.
- Corrèze. — Borie.
- Gironde. — Robert Mitchell.
- Ille-et-Vilaine. — Le Hérisse.
- Indre-et-Loire. — Delahaye.
- Morbihan. — Comte Dillon.
- Nièvre. — Jaluzot, Laporte.
- Nord. — Lalou.
- Orne. — Dugué de la Fauconnerie.
- Seine-et-Oise. — Gauthier de Clagny, Haussmann neveu.
- Somme. — Millevoje.
- Haute-Vienne. — Leuzon-Le-Duc.
- Vosges. — Picot.
- Seine. — Général Boulanger, Laguerre, Farcy Saint-Martin, Revest.

Radicaux

- Allier. — Mathé.
- Hautes-Alpes — Euzières.
- Ardennes. — Linard.
- Ariège. — Lasbaysses.
- Aude. — Théron.
- Bouches-du-Rhône. — Leydet, Lagnel, Peytral, Granet.
- Cher. — Pajot, Henri Maret.
- Corrèze. — Labrousse, Dellestable.

- Côtes-d'Or. — Prost.
- Creuse. — Couset.
- Doubs. — Viette.
- Drôme. — Madier de Montjau, Maurice Faure.
- Gard. — Desmons, Jamais.
- Haute-Garonne. — Germain, Calvinhac.
- Hérault. — Vernhes.
- Isère. — Rivet, Bovier-Lapierre, Jouffroy.
- Jura. — Bourgeois, Poupin, Reybert.
- Haute-Loire. — Maigne.
- Loiret. — Lacroix.
- Lozère. — De Colombet.
- Nièvre. — Ducoudray.
- Oise — Boudeville
- Puy-de-Dôme. — Guyot-Dessaigne, Duchasseint.
- Pyrénées-Orientales. — Bousse Vilar.
- Rhône. — Lagrange.
- Saône-et-Loire. — Boysset, Gillot, Sarrin, de Lacretelle.
- Sarthe. — Legludic.
- Seine-et-Marne — Gastellier, Montaud.
- Seine-et-Oise — Barbe.
- Somme. — Douville-Maillefeu.
- Vaucluse. — Michel.
- Algérie. — Forcioli.
- Inde-Française. — Pierre-Alype.
- Seine. — Brisson.

Opportunistes

- Ain. — Gignet, Pochon, Herbet, Bizot, Philippon.
- Allier. — Gacon.
- Basses-Alpes. — Fouquier, Deloncle, J. Reinach, Isoard, Mac Adaras.
- Hautes-Alpes. — Laurençon.
- Alpes-Maritimes. — Rouvier, Bischoffsheim, Borriglione, David.
- Ardèche. — Fougierol, Clauzel.
- Ariège. — Delcassé, Sentenac.
- Aube. — Thierry-Delanoue, Casimir Périer.
- Aude. — Dujardin-Baumetz.
- Aveyron. — Maruéjols.
- Belfort. — Grisez.
- Cantal. — Lascombe.
- Charente. — Duclaud.
- Charente-Inferieure. — Garnier, comte Lemercier.
- Corse. — Emmanuel Arène.
- Côtes-d'Or. — Spuller, Arthur Leroy.
- Côtes-du-Nord. — Jacquemin, Armez.
- Creuse. — Martinon, Cornudet.
- Dordogne. — De la Batut, Theulier, Clerjournie, Villemonte.
- Doubs. — De Moustiers, de Jouffroy, Dionys Ordinaire.
- Drôme. — Chevandier.
- Eure. — Thorel, Lorient.
- Eure-et-Loir. — Millochau, Terrier, Pau Deschanel.
- Finistère. — Le Borgne, Clech, Hémon, de Kerjégu.
- Gard. — Frédéric Gossorgues.
- Haute-Garonne. — Abeille, Mandeville, Edmond Caze.
- Gers. — Descamps.
- Gironde. — Cazauvieilh, Duperrier de Larsan, Obissier, Saint-Martin.
- Indre. — David.
- Indre-et-Loire. — Pesson.
- Isère. — Rey, Dubost, Durand-Savoyat, Lombard.
- Landes. — Loustalot, L'Eglise, Jumel, Sourigues.
- Loir-et-Cher. — Tassin.

- Loire. — Levet, Chollet, Gerbay.
 - Haute-Loire. — Dupuy.
 - Loiret. — Viger, Cochery.
 - Lot. — Talou, Rvy, Vival, Lachèze.
 - Lot-et-Garonne. — Laffitte de Lajoannet, Deluns-Montaut, Faillères, Leygues.
 - Manche. — Riotteau, Briens.
 - Marne. — Bourgeois, Vallée, Thomas, Bertrand.
 - Mayenne. — Servinière.
 - Meurthe-et-Moselle. — Viox.
 - Meuse. — Boyer, Buvignier.
 - Nord. — Maxime Lecomte, Evrard-Eliez, Michaud, Trannin, Dubois, Pierre Legrand, Sirop.
 - Oise. — Delaunay.
 - Orne. — Gevelot.
 - Pas-de-Calais. — Ledieu, Deprez, Haynaut, Fanien, Jonart, Boudenot.
 - Puy-de-Dôme. — Fargeon, Bony-Cisterne.
 - Basses-Pyrénées. — Houlon, Barthou, Vignancour, Quintar.
 - Rhône. — Burdeau, Thévenet, Thiers, Million.
 - Haute-Saône. — Baihaut, Mercier.
 - Saône-et-Loire. — Guillemaut.
 - Sarthe. — Cavaignac.
 - Savoie. — Blanc, Jules Roche, Horteur, Carquet, Perrier.
 - Haute-Savoie. — Brunier, Ducros, César Duval, Folliet.
 - Seine-Inférieure. — Breton, Legras, Félix Faure, Lechevallier, Siegfried, Duvivier, Dautresme.
 - Deux-Sèvres. — Goirand.
 - Somme. — François, Gonet.
 - Tarn. — Cavalié.
 - Tarn-et-Garonne. — Lasserre, Chabrier.
 - Vendée. — Batiot.
 - Vienne. — Nivert, Denizot, de Marçay.
 - Vosges. — Brugnot, Boucher, Mougin, Frogier de Pontlevoy, Méline, Albert Ferry.
 - Algérie. — Bourlier, Thomson, Etienne, Saint-Germain.
- Conservateurs**
- Aisne. — Pasquier, Desjardins, Godelle, de Caffarelli.
 - Ardèche. — Blachère, Morin-Latour, de Montgolfier.
 - Ardennes. — Ladoucette.
 - Aube. — Comte Armand.
 - Aveyron. — De Benoît, de Montéty, Rogues, Barascud, Cibiel.
 - Calvados. — Baron Gérard, de Cornulier, Paulmier, de Colbert-Laplace, Conrad de Witt, Delafosse.
 - Charente. — Laroche-Joubert, Arnous, Cunéo-d'Ornano, Champvaillier.
 - Charente-Inférieure. — Eschassériaux, Roy de Loulay, Jolibois.
 - Cher. — D'Arenberg, de Montsaunin.

- Corse. — Gavini.
- Côtes-du-Nord. — De Largentaye, de Goyon, de Bois-Boissel, de Kergarion, Le Provost de Launay, Le Cerf, de La Noue.
- Dordogne. — Thirion-Montauban, Maréchal, Meilhodon, de Fourtou.
- Eure. — Louis Passy, Fouquet, Oiry.
- Finistère. — Boucher, Freppel, de Kermeuguy.
- Gard. — De Ramel.
- Gers. — Peyrusse, Daynaud, Faure, de Cassagnac.
- Gironde. — De Lur-Saluces, Froin.
- Ille-et-Vilaine. — Porteu, Carron, Legendre de Tressan.
- Indre. — Saint-Martin, Benazet.
- Landes. — Guilloutet, Mayrand.
- Haute-Loire. — De Kergorlay, Malartre.
- Loire-Inférieure. — De La Ferronay, de Pontbriand, Cazenove de Pradines, de Jugué, de Lareinty.
- Maine-et-Loire. — De Soland, de Maillé, de La Bourdonnaye, Berger, de Terves.
- Manche. — De la Martinière, Arthur Legrand, Rauline, du Mesnildot.
- Haute-Marne. — Bourlon de Rouvre, Dubreuil de Saint-Germain.
- Mayenne. — De Villebois Mareuil, d'Elva, de Plazenet, Bigot.
- Morbihan. — De Lamarzelle, prince de Léon, de Lanjuinais, de Mun, du Bodan, Lorois.
- Nièvre. — D'Espéville.
- Nord. — Desjardins-Verkinder, Bergerot, de Frescheville, Pichon, Le Gavrian, Des Rotours, Barrois, Montalembert, Renard, Theillier de Poncheville.
- Oise. — de l'Aigle.
- Orne. — De Lévis-Mirepoix, de Mackau.
- Pas-de-Calais. — Taillander.
- Puis-de-Dôme. — De Bar.
- Basses-Pyrénées. — Labat, Etcheberry.
- Hautes-Pyrénées. — De Breteuil, Féraud, Fould.
- Haute-Saône. — Bezançon.
- Sarthe. — Villefeu, Galpin, d'Allières.
- Seine-Inférieure. — Piérard.
- Seine-et-Marne. — Greffulhe.
- Deux-Sèvres. — La Rochejacquelin, Taudière.
- Somme. — Dompierre-d'Hornoy, Descaure, Blin de Bourdon, d'Estourmel.
- Tarn. — Abrial, baron Reille, de Salogues.
- Tarn-et-Garonne. — Prax-Paris, Arnault.
- Vendée. — Sabouraud, Leroux, Bourgeois, la Bassetière, Baudry-d'Asson.
- Vienne. — Serph baron de Soubeyran, Dupuytren.
- Yonne. — Garnier.

INFORMATIONS

La rentrée de la Chambre
On lit dans la France :
« C'est à tort que plusieurs prétendent que la nouvelle Chambre sera convoquée dans le courant d'octobre.
» On sait que le budget de 1890 a été voté au cours de la dernière législature.
» La nouvelle Chambre n'a donc, pendant la session extraordinaire de 1889, qu'à procéder à la vérification des pouvoirs et à voter quelques lois spéciales présentant un caractère d'urgence.
» Dans ces conditions, il est à prévoir que la nouvelle Chambre ne se réunira que dans la première quinzaine de novembre. »

Les hommes nouveaux
Un caractère saillant des élections de dimanche, c'est le grand nombre d'hommes nouveaux qu'elles font entrer dans la Chambre.
Sur 393 élus au premier tour, il y a 166 membres nouveaux, c'est-à-dire n'ayant pas fait partie de la Chambre qui vient d'expirer.

Les élections aux colonies
Voici le résultat des élections du 22 septembre à la Guadeloupe et à la Martinique.
Guadeloupe. — 1^{re} circonscription (ballottage). 2^e circonscription. — M. Gerville-Réache, député, républicain, est élu.
Martinique. — Le premier tour de scrutin n'a pas donné de résultats.

M. Ferry
D'après une dépêche de Bastia au Figaro, on annonce que, sur l'initiative de M. Arène, M. Jules Ferry aurait accepté de se présenter à Corté, où deux candidats républicains lui cèdent la place.
Le National croit que M. Reinach, élu à Digne, se désisterait en faveur de M. Ferry.

Déroulède
M. Déroulède reviendra vendredi de Londres et commencera immédiatement la campagne électorale à Paris.

Faux bruit
Le bruit du désistement de M. Hervé, candidat royaliste dans le huitième arrondissement, est absolument contourné.

Le czar à Berlin
La visite du czar est officiellement fixée au 9 octobre.

Catholiques allemands
A Munich, le Congrès catholique allemand a voté par acclamation une résolution favorable au rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

Affaires du Maroc
Les troupes d'Andalousie ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à partir pour le Maroc, où un nouvel incident a éclaté entre Espagnols et Maures.
On mande de Madrid que le sultan du Maroc a ordonné de relâcher les prisonniers espagnols.

Bruit de la mort de M. de Bismarck
Le bruit a couru à la Bourse que M. de Bismarck était mort. On a même baissé sur cette nouvelle; mais en clôture, les cours ont remonté, la nouvelle n'ayant pas été confirmée.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Scène de Carnaval
Il nous est impossible d'approuver les scènes grotesques qui ont eu lieu, dans la soirée de mardi, à Cahors.

Il nous semble qu'après le succès de dimanche dernier, les républicains devraient être assez fiers d'eux-mêmes, pour se montrer grands et généreux à l'égard de leurs adversaires tombés.

La République à laquelle nous voulons croire, à laquelle il faut arriver si l'on veut en faire un gouvernement inébranlable, est cette République aimable que voulait Thiers, cette République athénienne que rêvait Gambetta, cette République ouverte à tous, dont M. Tirard, hier encore, demandait l'avènement, au pied du monument « le Triomphe de la République ».

Eh bien, nous le demandons à tous les gens sérieux et vraiment libéraux, est-ce bien inaugurer ce régime de fraternité, de liberté, de réconciliation sociale, désiré par tous, que de tolérer ces scènes ridicules qui ne font que surexciter les passions, entretenir les divisions et les haines ?

Certains organes, dépassant la mesure de la polémique courtoise, ont irrité, dit-on, le sentiment populaire. — Est-ce une raison pour opposer la violence à la violence ?

Il y avait un beau rôle à prendre, par les élus d'hier, par les chefs du parti républicain de Cahors, par l'administration, par la police : c'était d'empêcher la manifestation de mardi et de faire comprendre à cette jeunesse bruyante, qu'il est plus digne d'un grand parti victorieux de mépriser les injures de ses ennemis, que d'y répondre par des pantalonnades.

Nous regrettons qu'on ne l'ait pas compris ainsi.

Marine
Nous apprenons que notre compatriote, le capitaine de vaisseau Gaillard, commandant le *Tremplin*, est arrivé à Papeete (Tahiti).
M. Gaillard est chargé de régler les conditions du protectorat des îles sous le vent.

Nominations d'institutrices
Mme Eudoxie Agelou, institutrice à Mialet (St-Bresson), est nommée à Guirande (Felsins).
Mlle Marie Delfau, institutrice à Guirande (Felsins), est nommée à Mialet (St-Bresson).
Mlle Marie-Rose Solignac, institutrice adjointe stagiaire à Souillac, est appelée en la même qualité à Montcuq, en remplacement de

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Mari de la Favorite

III

« Le roi, ajoutait-elle, dont j'ai parfois l'honneur de recevoir les confidences, depuis que je me suis rapprochée de Saint-Germain; le roi m'a déclaré en maintes occasions que, parmi les dames du palais, nulle ne méritait mieux qu'elle les marques d'estime et de sympathie dont la reine daignait la combler. »

La gouvernante concluait :
« Elle est à vous, ami, comme le prêtre est à Dieu. Il faut être de même pour elle. Du reste, je tiens ma promesse et je veille de loin sur cet ange de perfection avec autant de sollicitude que sur les enfants que Sa Majesté a commis à ma garde. »

Nous croyons, ou le ciel nous pardonne, que le Breton embrassa cette seconde lettre avec non moins d'ivresse que la première. Il se sentait réconforté. Toute crainte s'était éteinte entre lui. Son mâle visage rayonnait d'allégresse et de passion exaltée. Il lut et relut les deux messages, dont cha-

que mot était pour lui comme un cordial et un dictame. Dans aucun d'eux, il n'était même question de M. d'Alameda. Décidément, la fièvre et la douleur de sa blessure, l'approche du moment suprême et sans doute les terreurs d'une conscience louche avaient brouillé le cerveau du laquis Esteban.

Notre voyageur se remit donc en route, la tête et le cœur délivrés du poids qui pensait l'étouffer.

Toutefois, avant de quitter Nancy, il était allé saluer M. le comte de Fourille, mestre de camp de cavalerie, qui y commandait en l'absence de M. de Créqui. Celui-ci lui avait appris qu'il trouverait le maréchal à Waldau, près de Fribourg où il avait établi son quartier général, après s'être porté si rapidement de Colmar sur ce point, que le duc Charles de Lorraine avait vu la place investie avant d'avoir, pour ainsi dire, eu le temps de se reconnaître. M. de Fourille avait continué :

— La batterie des bombardes, que l'on attendait de Douai pour commencer les opérations, étant passée par ici ces jours derniers, il est probable qu'à cette heure elle donne le signal du bal...

— Alors, comme j'ai hâte de danser, s'était exclamé le Breton, je remonte à cheval incontinent et je joue de l'épée du côté des violons :

Le vieil officier avait souri dans sa moustache :

— Jeune homme, avait-il reparti, on n'emporte pas une ville de l'importance de Fribourg comme maître Gonin ou maître Brioché escamotent une

muscade sous un gobelet devant les badauds du Pont-Neuf. Le duc Charles de Lorraine est un rude compagnon : il ne battra pas la chamade sans nous avoir servi quelque plat de son métier... Soyez tranquille : vous arriverez avant que le branle soit terminé.

Il avait, en outre, recommandé au Breton de prendre garde en chemin aux mauvaises rencontres : toute une Babel de routiers, appartenant à différentes nations, — Allemands et Suédois venus de par-delà le Rhin, Espagnols remontés de la Franche-Comté, Wallons et Anglais descendus des Flandres et déserteurs français et partisans lorrains, — infestait, en effet, les défilés des Vosges en y rongeant sans merci populations et voyageurs.

Joël promit au comte de se montrer prudent.

En réalité, il se sentait bien plus dispos entre les cônes d'un vert sombre de montagnes hérissées de sapins. Tantôt, elle grimpait comme une chèvre — par bonds — les étages superposés des Vosges, à la cime desquelles des plaques de neige luisaient, ainsi que des miroirs, et où se dressaient, drapés de toutes les plantes de la sollicitude et de l'abandon, les tours encore altières des bourgs ébréchés.

Tantôt, elle se précipitait à l'instar d'une cascade dans les vallées profondes où gazouillaient des sources invisibles, et où d'énormes roches moussues moutonnaient dans une mer d'herbes hautes ou dans un maquis de chênes nains.

Tantôt encore, elle s'enfonçait, ainsi qu'un fer de lance, dans les flancs d'une forêt plus silencieuse, plus solennelle, plus obscure qu'une ca-

thédrale.

Dans cette partie de la France, — dont l'Allemagne a, depuis, happé le meilleur morceau, — il n'y avait, à cette époque, ni villages industriels assis au bords des cours d'eau, ni usines fumant dans la plaine, ni fabriques jasant sur les rampes, ni scieries accroupies au bas des chemins de schiste. C'est à peine si quelque hutte de charbonniers, si quelque chaume de marcaire punctuaient — de loin en loin — d'un toit hospitalier cette contrée déserte et sauvage.

Ce fut en sortant de l'une de ces misérables demeures — où il avait fort succintement déjeuné d'un chateau de pain noir, d'une croûte de fromage et d'une gorgée d'eau-de-vie de brimelles (1) — que notre héros fit la rencontre de sa troisième aventure.

Il venait de s'engager dans l'une de ces forêts dont nous parlions tout à l'heure — et dont les chênes séculaires, les hêtres magnifiques et les sapins géants se serrent et s'alignent ainsi que les tuyaux d'un buffet d'orgues, — quand une mousquetade crépita à cinquante pas devant lui. Puis des voix crièrent :

— Tue ! tue !...

Puis une autre voix s'éleva, qui demandait avec un accent étranger :

— Mes bons amis, par grâce, recevez-nous à merci !

Puis encore, les gémissements d'une femme accompagnèrent cette prière et se mêlèrent à un choc d'épées et à un tumulte de jurons.

(1) Petites baies noires et acides qui sont connues ailleurs sous le nom de myrtilles.

Mlle Adélaïde Denis, appelée à l'école primaire supérieure de la même ville.

Justice de paix

M. Beaugrand, maire de Ségalas, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Lauzerte.

Caisse d'Epargne de Cahors

L'Administration de la Caisse d'Epargne a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de samedi 28 Septembre les bureaux de cet établissement seront transférés dans le nouveau local de la Caisse, rue Victor-Hugo.

La caisse restera fermée le vendredi 27 au raison du déménagement.

Le Maire de Cahors Président de la Caisse d'Epargne

J.-H. COSTES

Service de santé de l'armée territoriale du 17^e corps d'armée.

Sont nommés au grade de médecin aide-major de 1^{re} classe, les médecins aides-major de 2^e classe, MM. Maur, Lagardère, Dufour, Dupré, Eau, Angelé, La Régioie, Garens, Montard, Batmale, Espagnat.

Au grade de pharmacien aide-major de 1^{re} classe, M. Mathet, pharmacien aide-major de 2^e classe.

Une rivière souterraine

MM. Martel et Gaupillat viennent de découvrir, près de Miers, sur la cascade de Gramat, une rivière souterraine non moins curieuse que les célèbres cours d'eau intérieurs de la Rocca et d'Alpsberg en Autriche (Carniole).

Ils l'ont rencontrée au fond du gouffre du point de Padirac, à 108 mètres de profondeur; et suivie en canot de toile démontable pendant plus de deux kilomètres, sans en voir la fin, à travers une série de grottes merveilleuses, en franchissant sept lacs et trente-trois cascades ou rapides.

Une nouvelle expédition sera nécessaire pour savoir où débouche ce courant inconnu; on suppose qu'il alimente, près de Saint-Denis-Martel, une des grosses sources riviérales de la Dordogne, ce qui lui donner environ six kilomètres de parcours.

Nous croyons que ce n'est pas la seule rivière souterraine de cette intéressante région des causses du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Distribution des Récompenses aux Exposants

Extension de la durée de validité des billets aller et retour pour Paris.

Afin de permettre aux habitants de la Province d'assister aux fêtes qui auront lieu, à Paris, à l'occasion de la Distribution des Récompenses aux Exposants, et aussi pour leur donner la facilité de visiter l'Exposition, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a décidé de rendre valables jusqu'aux derniers trains partant de Paris, le Vendredi 4 Octobre, les Billets Aller et Retour, réduits de 25 %, qui seront délivrés pour Paris, aux conditions de son

Le fils de Porthos piqua des deux.

Son cheval l'eut, en un instant, porté sur le théâtre de la lutte.

Où il était, au milieu d'une clairière, un cavalier et une amazone qu'entourait une poignée de partisans. La dame semblait plus morte que vive.

Son compagnon ne paraissait pas beaucoup plus maître de lui-même. L'impétuosité de l'attaque lui avait sans doute fait perdre la tête. Il se défendait mollement, et, pas plus que sa compagne, il ne songeait seulement à éperonner sa monture pour essayer de se dégager.

— Courage, monsieur ! lui cria Joël. Tenez bon ! Voici du renfort !

Puis, il se précipita sur le groupe, en poussant ce cri à son tour :

— A moi, France !... Chargez !... Pas de quartier !

Mais les oiseaux de proie n'attendirent pas le choc.

S'imaginant que tout un régiment fondait sur eux ils lâchèrent pied, s'éparpillèrent et disparurent dans les arbres ainsi qu'une compagnie de perdreaux sous le coup de plomb du chasseur.

Le cavalier se confondit en actions de grâces :

— Ah ! monsieur que d'obligations ! Les abominables goucats ! Sans vous nous étions morts, — oui, bien morts.

— Vous voyez bien qu'on ressuscite, répondit en riant le fils de Porthos.

Il avait envie d'ajouter :

— Et vous en êtes quitte pour la peur...

Car l'autre était encore tout pâle, et il

Tarif Spécial A n° 9, par toutes les gares et stations de son réseau, à partir du Mercredi 25 Septembre.

FAITS DIVERS

Un nouveau métier dans les Pyrénées

Courbées sous le poids des ans et d'un paquet de fagots, la femme en question se poste dans la montagne, sur les routes fréquentées par les cavaliers, presque tous maladroits.

Dès qu'elle voit arriver une cavalcade, elle sort de sa grotte et se fourre aussitôt dans les jambes des chevaux. Elle tombe, se garantissant par le paquet de fagots, crie : « je suis morte ! » et reste inanimée sur le sol.

Les cavaliers descendent, lui offrent du cognac, on la ramène à la vie; mais la vieille déclare qu'elle est infirme, que cet accident la ruine. On fait une collecte, elle empoche de 20 fr. à vingt louis, et s'en va clopin-clopant... recommencer sur une autre route.

De Russie en vélocipède

Le Figaro a reçu la visite de M. le baron Kelle-kraoss, capitaine de l'artillerie russe, qui est venu de Russie à Paris en vélocipède.

Partir de Kowoo (Russie occidentale) le 14 août dans l'après midi, il a franchi cent kilomètres pour gagner la frontière allemande; a passé par Koenigsberg, Costrin, Berlin, Magdebourg, Hanovre, Cologne, Aix-la-Chapelle, Maëstrich, Liège, Bruxelles, Condé, Douai, Arras, Amiens, et est arrivé à Paris le 17 septembre, à cinq heures du soir.

Il a pris en route six journées de repos et a dû en deux fois, entre Cologne et Aix et entre Liège et Bruxelles, faire 130 kilomètres à pied à cause de la poussière où sa bicyclette enfonçait. Partout il a trouvé un excellent accueil. Même près de d'Aniche (Nord), on l'a acclamé, le prenant, à cause de sa barbe blonde, pour le général Boulanger.

Il compte rester huit jours à Paris et repartir, toujours avec sa bicyclette, par l'Alsace-Lorraine.

Les bijoux de Prado

M. Guillot, juge d'instruction, recevait mercredi la visite d'un ecclésiastique qui avait, disait-il, une révélation importante à faire à la justice.

« Monsieur, dit le prêtre au magistrat, je suis chargé d'une mission bien délicate. Une personne, une femme, pauvre pécheresse, a eu recours à mon ministère pour une chose grave. Cette femme s'est compromise dans des relations coupables avec Prado et elle a reçu de lui plusieurs cadeaux, des bijoux. Elle ignorait qu'il fut un criminel. Prado a payé sa dette à la société et ma pénitente éprouve un remords à garder ce qui lui a été donné par un voleur et un assassin. Permettez moi, je vous prie, de taire le nom de la personne qui m'envoie auprès de vous. »

Et le prêtre a remis à M. Guillot une montre en or, un bracelet en argent de fabrication mauresque, une épingle broche en or avec des

perles, un petit panier en or filigrané.

Tous ces bijoux vont être expédiés au parquet de Bordeaux et restitués aux personnes qui ont été de la part de Prado et de ses complices victimes de vols dans le département de la Gironde.

Alcoolisme

Les ravages de l'alcoolisme s'étendent tous les jours; aussi les philanthropes, les médecins, les économistes et les hommes d'Etat se préoccupent-ils de plus en plus de rechercher les causes de ce fléau et s'efforcent-ils de les supprimer.

L'invasion croissante de l'alcool est due pour une part au phylloxéra qui, en réduisant la production du vin en France, a rejeté les buveurs vers les mixtures les plus invraisemblables. En outre, l'abrogation de la législation des cabarets et cafés a eu pour résultat la multiplication illimitée de ces établissements. On en compte vingt-six mille rien qu'à Paris.

Le plus grand danger de l'alcool qui se débite actuellement vient de sa nature et des éléments qu'il renferme : aux eaux-de-vie, de vin, de cidre, de marc, de lie et de fruits sont venus s'ajouter des alcools de pommes de terre, de betteraves, de grains qui l'ont bientôt emporté en quantité sur les eaux-de-vie précédemment en usage. Et ce qu'il y a de déplorable c'est que tous les alcools du commerce sont toxiques, ainsi que l'a démontré M. Dujardin-Beaumez.

Les mesures prises jusqu'ici pour combattre l'alcoolisme ont été des plus platoniques : création de sociétés de tempérance, répression de l'ivresse. Les résultats sont nuls ou à peu près. On a recherché aussi le remède dans une élévation d'impôt et M. Aglave a étudié le moyen de faire supporter l'impôt par tout l'alcool consommé et de ne laisser consommer que de l'alcool chimiquement pur.

Permis de chasse perdu

Un fait assez rare : Un arrêté de M. le préfet de la Charente, en date du 2 septembre, considérant qu'un permis de chasse délivré par la sous-préfecture de Ruffec a été, suivant une attestation de M. le maire de la commune d'Aizeac, égaré ou brûlé et n'a pu en conséquence être remis au destinataire, a déclaré nul ce permis et autorisé M. le receveur de l'enregistrement et des domaines à établir un nouveau permis.

Sacs en papier

La mécanique triomphe partout et tend à remplacer de plus en plus la main de l'homme. On peut voir fonctionner au Champ de Mars, dans la section américaine du palais des Machines, un appareil curieux. Nous avons déjà la machine à faire des enveloppes, voici maintenant la machine à fabriquer les sacs en papier. On voit une feuille de papier se transformer rapidement en un beau sac de forme parallépipédique. La machine colle, plie, donne au papier la forme voulue, découpe, sèche, et tout se fait comme par enchantement. Un petit garçon vient simplement ramasser dans une boîte les sacs empilés par paquet de 50. La machine produit

jusqu'à 9,000 sacs à l'heure avec une force d'un demi cheval vapeur, soit 90,000 sacs par journée de dix heures. Il s'agit de sacs du poids de 125 grammes. Il existe plusieurs types selon la grosseur des sacs. Cette fabrication si rapide donne une idée des ressources inépuisables que les inventeurs savent tirer de la mécanique.

Trains de plaisir

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations du département du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le Lundi 29 septembre à 6 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Ressaïgue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le samedi 5 octobre, à 1 h. 30 soir.

Prix des places aller et retour :

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre, Marmande, Cours-de-Pile, et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 45 fr., 3^e classe 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Creysse-Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Ressaïgue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 36 fr., 3^e classe 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer, pour ce train, que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 28 sept., à 6 heures du soir.

BOURSE. — Cours du 25 Septembre 1889.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Rows include 3 0/0 (86 20), 3 0/0 amortissable (nouveau) (90 80), 4 1/2 0/0 1883 (104 75), Actions Orléans (1,373 75), Actions Lyon (1,348 75), Action Panama (39 00), Obligations Orléans 3 0/0 (409 00), Obligations Lombardes (302 00), Obligations Saragosse (366 00), Emprunt Russe 4 0/0 1889 (93 00).

BULLETIN FINANCIER

Du 25 septembre 1889.

On a réalisé sur le 3 0/0, mais ces ventes n'ont réussi qu'à faire reculer les cours de 05 centimes sur la clôture précédente, et il a fallu pour cela des bruits d'augmentation d'Escompte à Londres, bruits un peu corroborés par la hausse de la Banque de France. Le fonds n'en reste pas moins le même, tout au moins sur le 3 0/0. Dernier cours 86,37, 4 1/2 104,75. L'impression est moins bonne sur les valeurs du parquet, sur lesquelles les acheteurs peu nombreux du reste, s'empressement de prendre un bénéfice minime. Le Foncier revient à 1265, le Suez 2295 après 2305. La Banque de Paris est soutenue à 807. Le Lyonnais 692 ex-coupon de 15 fr.

La Banque d'Escompte a eu un marché animé aux environs de 518 francs. Les fonds étrangers, à l'exception de l'Extérieure légèrement influencée par les nouvelles du Maroc, sont très fermes. Le Hongrois 85 3/4, le Russe 80 92 1/2. L'Italien est plus lourd à 92,95 après 93,12. L'Extérieure a touché 75 francs pour revenir à 74 13/16. Le Rio ne s'éloigne pas de 308 francs. La Banque ottomane a été l'objet d'un vif mouvement de hausse qui l'a poussée de 538 à 546.

Le turc est plus calme à 1637 ainsi que l'Egypte à 465 francs.

a de plus sage pour l'instant. Aussi bien j'ai hâte d'être sorti de cette maudite forêt, dont chaque arbre peut dissimuler un ennemi.

Il est constant que, tout le temps que l'on chemina sous bois, l'honorable sir Henry Walton se montra médiocrement rassuré.

C'était, physiquement, dans la force du terme, un Anglais tel qu'on peut en voir depuis que l'Angleterre existe : brillant de teint et rouge de poil, avec des dents à dévorer un bœuf sous une moustache ébouriffée. Un assez bel homme, sauf les yeux : des yeux d'un bleu pâle, abrités derrière des paupières tombantes, — des yeux froids, fixes et scrutateurs, — des yeux de verre...

Sans ses yeux le noble étranger aurait pu passer pour un gentleman fort correct : un adjectif qui est le premier de tous, une fois passée la jetée de Calais, et qui exprime le plus bel éloge que la langue anglaise puisse décerner à un être humain. Avec ses yeux, ce devait être, dans son enveloppe de poltron, un habile, perfide et déterminé coquin.

Il portait, non sans élégance, ce que nous appellerions aujourd'hui un complet de voyage en velours gris, avec la petite oie congruente à l'habit, comme dit notre Molière : les « marquis » baptisaient ainsi les menus ornements du costume, avec la garniture de plumes au chapeau.

Sa compagne avait fort bon air sous le feutre empanaché qui coiffait à la mousquetaire sa tête brune et hardie, et dans l'étroit corsage de drap, passément d'argent, qui emprisonnait les richesses de sa taille.

(A suivre.)

essayait en parlant la sueur qui coulait du front.

— Voulez-vous mon flacon, Harry ? demanda l'amazone qui paraissait à présent tout à fait revenue à elle et dont la voix avait une pointe d'ironie.

Le gentilhomme refusa du geste. Puis il reprit, en s'adressant à notre héros :

— Madame vous remerciera mieux que je ne saurais le faire... J'éprouve, en effet, quelque peine à m'exprimer dans votre langue... Je suis Anglais, monsieur : sir Henry Walton, votre très respectueux, très dévoué et très reconnaissant serviteur...

Le Breton salua :

— Eh bien ! milord, déclara-t-il, si vous m'en croyez, nous ne nous attarderons pas en ce méchant endroit. Ces abominables goucats n'auraient qu'à s'apercevoir que l'armée que je leur annonçais se compose de moi tout seul... Il ne faut pas leur laisser le temps de tenter un retour offensif, et si vous vous dirigez par hasard du côté où j'ai affaire...

— By God ! s'exclama l'Anglais, nous n'aurions garde d'aller dans une direction différente. Dans des parages aussi fertiles en maladrins, on ne renonce pas, de gaité de cœur, à la compagnie d'un paladin tel que vous...

— D'ailleurs, opina l'amazone, puisque vous venez derrière nous, c'est que vous suiviez la même route, celle qui va de Lorraine en Alsace...

S'interrompant ensuite pour regarder autour d'elle avec anxiété :

— Mais je n'aperçois plus Ralph. Où donc est-il ?

Harry, vous ne voyez pas Ralph ?

— Ma foi ! non... Ces hommes l'auront effrayé. Il se sera enfui...

Et le gentleman ajouta avec une certaine impatience :

— Vous n'allez pas, j'espère, nous contraindre à l'attendre ?

— Qu'est-ce que c'est que ce Ralph ? interrogea Joël.

Sir Walton haussa les épaules :

— Rien qui vaille la peine de nous occuper plus longtemps. Un chien. Un lévrier, que j'ai rapporté d'Ecosse et dont il semble que milady se soit follement éamoureuse...

— Ralph est beau et fidèle, repartit l'amazone, qui avait un ton singulier. Quoi d'étonnant que je m'y sois fort attachée ?

Puis, élevant la voix :

— Ralph !... Raph !...

— L'Anglais s'agita avec inquiétude sur sa selle :

— By Jove ! taisez-vous donc ma chère ! Si vos appels allaient arriver aux oreilles de ces mécréants de tout à l'heure... S'ils leur donnaient l'idée de revenir nous mettre à mal...

Il poursuivit après une pause :

— D'ailleurs, Ralph est une bête d'un flair, d'une intelligence remarquables... Il retrouvera notre piste, c'est certain... Ce n'est pas la première fois qu'il nous est advenu de le perdre, et son nez l'a toujours guidé sur les brisées de sa maîtresse jusqu'à ce qu'il ait rejoint celle-ci...

Et se tournant vers notre héros :

— Vous plait-il que nous continuons notre route ? C'est, à mon avis comme au vôtre, ce qu'il y

ETUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Sainte-Claire, n^o 52, près le palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

DES BIENS DE DAME ÉLISABETH LACOMBE, VEUVE FAUBEL OU FAUVEL, ET DU SIEUR FRANÇOIS FAUVEL, DIT ALBIN, SON FILS TOUS DEUX PROPRIÉTAIRES, DOMICILIÉS A TOURET, COMMUNE DE SOTURAC, LE DIT FRANÇOIS FAUVEL, PRIS EN QUALITÉ DE TIERS DÉTENTEUR ET, AU BESOIN, EN SON NOM PERSONNEL.

ADJUDICATION

Fixée au trente octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, jour de mercredi, à midi et heures suivantes s'il y a lieu, par devant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, au palais de justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de M. Daynard, huissier à Duravel, en date des vingt-six et vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, visé et enregistré conformément à la loi, Monsieur Jean-Baptiste Terrien, propriétaire, cultivateur, domicilié à Béli-Haut, commune de Cuzorn (Lot-et-Garonne), ayant constitué M^e Jules Billières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne, audit Cahors, où il demeure, a fait procéder à la saisie réelle de tous les biens immeubles appartenant à Elisabeth Lacombe, veuve Fauvel et au sieur François Fauvel, dit Albin, son fils, tous deux propriétaires, cultivateurs, domiciliés au lieu de Tourret, commune de Soturac; ladite Elisabeth Lacombe, veuve Fauvel, prise comme débitrice principale, et François dit Albin Fauvel, son fils, pris comme tiers détenteur des biens hypothéqués à la sûreté de la créance du requérant, en vertu de la donation que lui en consentit sadite mère, suivant acte retenu par M^e Castet, notaire à Saint-Front le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré et pris, au besoin, en son nom personnel, comme s'étant obligé au paiement de la créance du sieur Terrien, aux termes dudit acte de donation.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé à la veuve Fauvel et à François Fauvel, son fils, suivant exploit du ministère du même huissier, en date du huit juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, aussi visé et enregistré.

Il a été transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le dix-neuf du même mois de juillet, volume 130, numéros 24 et 25, par M. le conservateur qui a perçu les droits.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e Billières, avoué du poursuivant, enregistré et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le deux août dernier afin d'y être tenu à la disposition du public et d'y servir de minute d'enchères.

Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des criées et des vacations du deux septembre courant, et ce jour-là, le tribunal donnant acte de la publication a fixé l'adjudication au trente octobre prochain et, statuant sur un dire inséré au cahier des charges, modifia le lotissement porté audit cahier des charges et ordonna qu'au lieu d'être vendus en trois lots, les biens saisis seraient adjudgés en un seul lot, sur la mise à prix de cent francs outre les charges.

En conséquence et à la requête de Jean-Baptiste Terrien, propriétaire cultivateur, domicilié à Béli-Haut, commune de Cuzorn (Lot-et-Garonne) qui persiste en la constitution de M^e Jules Billières pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne au dit Cahors où il demeure.

Il sera procédé après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi en matière de saisie immobilière,

Sur la tête et au préjudice de dame Elisabeth Lacombe, veuve de Jean Fauvel, prise comme débitrice principale et du sieur François dit Albin Fauvel, son fils, pris comme tiers détenteur et, au besoin, en son nom personnel, comme obligé au paiement de la créance du requérant, tous deux domiciliés à Tourret, commune de Soturac, canton de Puy-l'Évêque (Lot).

A la vente des biens immeubles saisis ci-dessous désignés.

Désignation

DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE.

Article premier

Une terre au lieu dit le Lacadel, formant le numéro 470 de la section A, du plan cadastral de la commune de Soturac contenant quatorze ares de cinquième classe.

Article deux

Une terre, à Condomine, formant partie du numéro 166 du cadastre, même section A, contenant quarante-deux ares quatre-vingt-dix-sept centiares de cinquième classe.

Article trois

Une terre et une friche au lieu dit le Patural numéros 243 et 244 dudit plan même section, contenant ensemble trente-deux ares dix centiares.

Article quatre

Une pâture, à la Roujarelle numéro 483 de la même section dudit plan, contenant vingt-un ares soixante centiares.

Article cinq

Une terre, à Brugas, formant portion du numéro 123 des mêmes plan et section contenant treize ares soixante centiares.

Article six

Un bois, à Talou, formant partie du numéro 100 du plan cadastral de la commune de Soturac, contenant sept ares trente-cinq centiares.

Article sept

Un immeuble en nature de pré, terre, pâture bois et chataigneraie, au lieu dit les Parets, numéros 184, 185, 186, 187, 188, des mêmes plan et section d'une contenance totale de un hectare, vingt-trois ares, soixante-dix centiares.

Article huit

Un immeuble, en nature de bois, terre et et bois, au lieu de Rouquet, numéros 190, 191 et 193 du cadastre, de contenance totale quarante deux ares cinquante centiares.

Article neuf

Une chataigneraie et bois à La Combe, formant les numéros 460 et 461 du plan cadastral, section A, de la commune de Soturac, contenant cinquante-cinq ares, vingt centiares.

Article dix

Un bois, à Lacas, formant le numéro 532 des mêmes plan et section contenant vingt-un ares, soixante centiares.

Article onze

Un bois, à Peyregros formant le numéro 624 desdits plan et section, contenant vingt-deux ares.

Article douze

Une terre sous le four, numéro 131, contenant dix-huit ares quatre-vingt-dix centiares.

Article treize

Une terre, une chataigneraie et bois au lieu appelé le Lacadet, numéros 461, 471 et 472 de contenance totale de vingt-sept ares quatre-vingt centiares.

Article quatorze

Une chataigneraie, à la Plaque, numéro 560 dudit plan, même section contenant vingt-deux ares.

Article quinze

Un bois, au Cap de Lacombe, numéro 85 du plan cadastral section A de la commune de Soturac, contenant dix-sept ares.

Article seize

Un bois et une pâture à Talou, numéros 92 et 98, contenant vingt-quatre ares dix centiares.

Article dix-sept

Une chataigneraie au lieu dit les Bruges, contenant huit ares soixante centiares, numéro 126 du cadastre.

Article dix-huit

Une vigne Hautin et une terre à Laplaine, numéros 128 et 129, contenant ensemble deux hectares, vingt-cinq ares, cinquante centiares.

Article dix-neuf

Une maison, à Tourret, formant le numéro 138 du plan cadastral, section A, de la commune de Soturac, de sixième classe, imposée pour un revenu de huit francs. Cette maison et construite en pierres et couverte en pierres. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier. Elle est précédée d'une petite cour où l'on pénètre par une porte à deux ouvrants, placée auevant. On arrive au premier étage par un escalier construit partie en pierre, partie en bois, sur le palier duquel se trouve la porte qui donne accès au premier étage. Il y a quatre croisées réelles, deux au nord, une au levant et une au couchant.

Article vingt

Une autre petite maison en face, ayant entrée par la cour, construite et couverte en pierres, où l'on pénètre par une porte au levant et qui se trouve éclairée par deux ouvertures à côté de la porte.

Article vingt-un

Une grange, un four, un fournil, étables et autres bâtisses, le tout contigu cloturé par les murs de la cour et des autres bâtisses, ne formant avec la maison qu'un seul corps de bâtiment, confrontant avec le sol, à propriétés saisies, chemin public, Mazon, Demaux et autres.

Article vingt-deux

Le sol de la maison, de la grange, de la cour, et des autres bâtisses formant le numéro 138, d'une superficie de trois ares quatre-vingt centiares.

Article vingt-trois

Une chataigneraie, aux Bruges, numéro 198 du plan cadastral, contenant treize ares de deuxième classe.

Article vingt-quatre

Deux bois, à la Couparelle, numéros 481 et 482 du plan, contenant ensemble vingt-quatre ares vingt centiares.

Article vingt-cinq

Un bois, à Lacombe, formant le numéro 493 du plan, contenant dix-huit ares vingt centiares.

Article vingt-six

Un bois, au lieu dit les Panissols, numéro 542 du plan, contenant vingt ares soixante centiares.

Article vingt-sept

Un bois et une chataigneraie à la Clède, formant les numéros 550 et 551 du plan, contenant cinquante-sept ares quarante centiares, au total.

Une terre, vigne Hautin et chataigneraie, au Peyrié, formant partie des numéros numéros 816, 818 et 819 du plan cadastral, section A de la commune de Soturac, contenant ensemble soixante-dix-huit ares vingt centiares.

Article vingt-neuf

Un pré à Brouillac, formant partie du numéro 1106, contenant quatorze ares de troisième et quatrième classes.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés aux lieux sus dits sur le territoire de la commune de Soturac, canton de Puy-l'Évêque, arrondissement de Cahors, département du Lot. Dans le principe ils étaient la propriété de dame Elisabeth Lacombe, veuve Fauvel qui les hypothéqua à la sûreté du remboursement de la créance du requérant, et en fit postérieurement donation à François Fauvel, son fils, selon acte retenu le trois janvier 1883 par M^e Castex, notaire à Fumel, sous diverses charges, notamment de payer la dite créance. Ils sont aujourd'hui la propriété exclusive dudit François Fauvel, qui les jouit et les exploite lui-même à l'aide de sa mère, et sont portés sur sa tête à la matrice cadastrale de la commune de Soturac;

Faute par la dite dame Fauvel, d'avoir payé au requérant les sommes à lui dues et faute par François Fauvel d'avoir payé les mêmes sommes ou délaissé les immeubles qu'il détient, ces immeubles ont été réellement saisis sur leur tête et à leur préjudice avec toutes leurs appartenances, circonstances et dépendances, et leurs servitudes actives et passives. Ils seront, en exécution de cette saisie, vendus publiquement d'autorité de justice, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, aux jours et heures plus haut indiqués et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot sur la mise à prix de cent francs en sus des charges et aux clauses et conditions du cahier des charges sus-ramenées et dont on peut prendre connaissance sans déplacement.

Les frais de poursuite de droit d'enregistrement, de greffe et d'hypothèque et généralement tous autres frais devront être payés par l'adjudicataire, en sus de son prix dans les quinze jours de l'adjudication entre les mains et sur la quittance de M^e Billières, avoué poursuivant soussigné.

Le prix de l'adjudication sera payable avec l'intérêt à cinq pour cent aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir entre les mains des créanciers utilement colloqués et sur leur vu de leurs bordereaux de collocation.

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extraits certifiés sincères et conformes par l'avoué poursuivant soussigné, Cahors le vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant,

Signé: BILLIÈRES,

Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: BOUDET.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur: M. CLÉRI MALIGE
5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désireront être admis, sont priés d'en donner avis au directeur.
Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants.

MINISTÈRE du COMMERCE et de l'INDUSTRIE

Exposition Universelle de 1889
A PARIS

TOMBOLA

DE L'EXPOSITION

Prix du Billet : UN FRANC

Les Lots sont achetés exclusivement parmi les objets exposés

Le GROS LOT de 200,000 fr.

Composé d'articles de parures en diamants
Est exposé dans la Cofe 37 (bijouterie) Ch. de-Mars

BILLETS

LE PUBLIC PEUT SE PROCURER DES BILLETS DE LA TOMBOLA :

A Paris : dans les débits de tabac, chez les intermédiaires déjà autorisés à vendre les tickets d'entrée à l'Exposition dans par l'Etat, chez les concessionnaires de kiosques de l'Exposition et chez les personnes chargées de la vente du catalogue dans l'enceinte de l'Exposition.
Dans les départements (autres que celui de la Seine), chez tous les percepteurs et dans un grand nombre de débits de tabac.

Entreprise de Greffage

Greffage d'Automne de la Vigne. — Ce système de plus en plus pratiqué dans la région Méridionale est possible et très avantageux dans nos contrées, dans les sols de côteaux perméables, ou en plaine bien égouttée. — Il doit se faire au plus tôt du 25 août, et du 20 au 25 septembre au plus tard. (Voir Progrès Agricole, N^o du 18 août 1889).

Prière de s'adresser pour commandes et renseignements plus détaillés à M. ALAZARD, horticulteur, (Chevalier du Mérite Agricole), à Montauban

Pépinière de Vignes Américaines et Franco-Américaines, située à Cahors, rue de l'Abattoir. Visible tous les jours. Entrée libre.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU